

# CHARTRE *de* VÉGÉTALISATION

*Ma ville fleurie*



# LA CHARTE DE FLEURISSEMENT

## ET DE VÉGÉTALISATION C'EST QUOI ?

Cette charte est mise en œuvre pour **accompagner et encadrer** la possibilité qui vous est offerte **de végétaliser et de fleurir** les espaces publics de la commune.

### SON BUT EST DE

1

**Favoriser le développement** de la nature et de la biodiversité.



2

**Permettre aux Castelnodais-e-s l'appropriation de l'espace public** : une ville appartient avant tout à ses habitant-e-s, il est donc normal de donner à chacun la possibilité d'embellir et d'améliorer son cadre de vie !

3

**Créer du lien social en favorisant les échanges entre voisins** : semer, cultiver des plantes, des légumes ou des aromates, sont autant d'occasions informelles et conviviales à partager entre habitant-e-s d'un quartier.

# POURQUOI UNE CHARTE DE VÉGÉTALISATION ?

**Une charte de végétalisation c'est un dispositif citoyen et écologique ouvert à toutes et à tous !** Il permet aux habitant·e·s qui le souhaitent de s'engager dans cette démarche, de végétaliser des espaces publics sous réserve d'entretenir leurs plantations tout en respectant la nature et la biodiversité locale.

Chaque Casteldonais·e peut demander à bénéficier d'une autorisation pour jardiner dans la rue. Tous les espaces publics existants peuvent être sollicités aussi bien pour fleurir le pied d'un arbre, un massif enherbé ou pour créer un potager aromatique.

Pour obtenir le permis de végétaliser, il vous faut préparer votre projet, savoir ce que vous voulez faire et comment.

Les documents sont à récupérer directement en Mairie ou sur le site internet. Une fois le dossier constitué, il suffit de le déposer en Mairie. Le dossier peut être déposé à tout moment de l'année. Il fera l'objet d'une étude auprès des services techniques : <https://www.ville-noyal-chatillon.fr/>



**ALORS AVIS AUX JARDINIERS AGUERRIS,  
AUX MAINS VERTES OU SIMPLES ARROSEURS  
DU DIMANCHE ET AMATEURS DE FLEURS,  
ET SI VOUS OBTENIEZ VOTRE PERMIS DE VÉGÉTALISER ?**

# LA CHARTE DE VÉGÉTALISATION

## PERMIS DE VÉGÉTALISER

Le permis de végétaliser contribue à sensibiliser les castelnodais-e-s aux problématiques de végétalisation. Les plantations, en pleine terre, participent à l'amélioration des réservoirs de biodiversité.

Noyal-Châtillon-sur-Seiche souhaite encourager le développement de la végétalisation dans la ville en s'appuyant sur une démarche participative de ses habitant-e-s. L'idée : faire plus de place à la nature en ville avec l'aide de toutes et tous (mais pas n'importe comment pour autant !)



# RÈGLES ET BONNES PRATIQUES

## 1 PRÉFÉRER LES PLANTES D'ESSENCES LOCALES

Qui sont adaptées à notre climat pour ainsi favoriser la faune et la pollinisation



## 2 PLANTES INTERDITES

- > Les plantes invasives
- > Les plantes urticantes
- > Les plantes à épines
- > Les plantes toxiques

Liste à retrouver sur : <https://bretagne-environnement.fr/liste-plantes-vasculaires-invasives-bretagne>

## 3 LES BONNES PRATIQUES



- > Ne pas employer de pesticides
- > Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et engrais chimiques
- > Ne pas utiliser d'outils à moteur
- > Ne pas utiliser de plastiques
- > Respecter la végétalisation déjà présente
- > Arroser si besoin en fin de journée avec de l'eau de récupération
- > Utiliser le paillage végétal (bois, lin, sarrazin etc...)
- > Faire attention aux périodes de sécheresse (cf arrêtés de sécheresse)

## 4 ENTRETIEN

Les Castelnodais·e·s s'engagent à entretenir l'espace végétalisé, le désherber, le tailler, le planter

# 5 DURÉE, RÉVOCABILITÉ ET REMISE EN ÉTAT

Les personnes ne souhaitant pas renouveler leur permis de végétaliser devra en informer les services techniques 1 mois avant la date de fin de validité du permis.

Elles devront remettre le site en état sauf si la commune juge que le dispositif de végétalisation installé est un élément indispensable à l'embellissement de la commune.

Les plantations installées deviendront la propriété de la commune et seront entretenues par cette dernière ou par un nouveau bénéficiaire.

Cette occupation du domaine public est accordée à titre gratuit pour une période d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

---

Je soussigné(e) .....  
atteste avoir pris connaissance de la charte de végétalisation d'entretien des  
jardins et rues et consens à appliquer les conseils qui y sont énoncés

Fait en deux exemplaires à Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Le ..... / ..... / .....

Signature pour le bénéficiaire

*Nom et prénom*

Signature pour la commune

# COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom / Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

## VOTRE PROJET

### Vous souhaitez végétaliser :

- Un pied de mur (mètres linéaires) : .....
- Un espace vert type pelouse (mètres carrés) : .....
- Un espace vert type massif (mètres carrés) : .....
- Un espace type sablé (mètres carrés) : .....

### Type de végétalisation :

- Massif
- Potager
- Fleurs champêtres

### Pièces complémentaires à joindre à votre demande :

- Plan Google Map
- Plan schématique du projet
- Plan d'implantation
- Liste des plantes envisagées
- Vos motivations en quelques lignes

- J'autorise la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche à conserver mes données personnelles transmises via ce formulaire. Aucune exploitation commerciale ne sera faite des données conservées.
- J'ai pris connaissance de la charte de végétalisation et m'engage à la respecter.

---

ESPACE RÉSERVÉ AUX SERVICES TECHNIQUES